



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°141



Droit et Science Politique

de l'Université Paris Ouest
Nanterre La Défense

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Carole AUBERT de VINCELLES, Université de Cergy-Pontoise

Experts :

M. Jean-Christophe BARBATO, Université de Nantes

M. Renaud FILLIEULE, Université Lille 1

M. Samuel GRANDVAL, Université du Havre

Mme Fleur LARONZE, Université de Haute-Alsace

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Benoît MULKAY

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale de *Droit et Science politique* (ED 141), l'une des six ED de l'établissement, dispose d'un champ disciplinaire homogène correspondant parfaitement à celui de l'UFR *Droit et science politique* avec lequel elle entretient de forts liens. Elle couvre l'essentiel des champs disciplinaires relevant de ces domaines : droit européen et comparé ; droit privé, droit des affaires, droit du contentieux ; droit social ; droit international ; droit public et droit public de l'économie ; théorie générale et philosophie du droit ; droits de l'homme ; droit pénal ; science politique ; histoire et anthropologie juridique.

Elle abrite 314 doctorants répartis dans onze centres de recherche, dont deux sont des unités mixtes CNRS : le *Centre de théorie et analyse du droit* (UMR 7074) et l'*Institut des Sciences sociales du Politique* (UMR 7220) relevant également de deux autres écoles doctorales. Elle regroupe 112 enseignants-chercheurs et chercheurs susceptibles de diriger des thèses (82 professeurs, 25 maîtres de conférences titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches ou HDR et 5 directeurs de recherche CNRS HDR).

Dans ce contexte diversifié, l'ED 141 veille particulièrement à la cohésion et aux croisements des différents axes de recherche des laboratoires auxquels elle est adossée, tant dans une perspective nationale qu'internationale.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

L'ED 141 s'insère depuis peu (2012) au sein d'un Collège doctoral regroupant l'ensemble des écoles doctorales de l'établissement, dont les missions restent très générales et informelles (notamment de promouvoir la transdisciplinarité), sans visibilité autonome et sans disposer de moyens financiers propres.

L'organisation et le fonctionnement de l'école doctorale sont très satisfaisants. Sa direction bicéphale est dynamique et très impliquée, appuyée par un bureau et un conseil conforme à l'arrêté de 2006 (26 membres) et dont les comptes rendus sont mis en ligne. Les moyens mis à sa disposition sont également satisfaisants, tant humains (une responsable administrative à temps plein et un ingénieur de recherche qui gère le site internet de l'ED) que matériels (salle pour les doctorants, et deux bureaux pour la direction de l'école et le secrétariat). L'ED 141 dispose d'un site internet dédié, régulièrement mis à jour et informant de tous les éléments essentiels aux doctorants (procédure d'inscription, séminaires, colloques, aides à la recherche, formations, etc.).

Des procédures d'inscription en thèse ont été organisées de manière à sélectionner les doctorants entrant en 1^{ère} année et une procédure d'attribution des contrats doctoraux a été élaborée. Cependant, celle-ci ayant montré des insuffisances et inadaptations du fait de la baisse du nombre de contrats et de la diversité des postulants (venant notamment de masters professionnels), elle est en cours de discussion et révision auprès du conseil. La qualité scientifique de l'ED 141 et le nombre de doctorants seraient de nature à justifier une augmentation sensible du nombre de contrats doctoraux alloués. De manière générale, le montant, l'organisation et les canaux de distribution des financements pourraient être améliorés (meilleure dotation, meilleure articulation entre les services centraux et l'ED pour les remboursements des doctorants). D'autres formes de financement sont recherchées par l'école doctorale et notamment les conventions CIFRE, peu fréquentes en droit et science politique ; pour les encourager, un partenariat avec l'Association française des docteurs en droit s'est noué. Enfin, comme l'ED 141 assure le financement des colloques organisés par les laboratoires de recherche, sur décision de l'établissement, elle devrait veiller à ce que les financements au bénéfice des doctorants n'en soient pas affectés.

L'adossement scientifique de l'ED, basé sur des unités de recherches réputées au niveau national et international, est de très grande qualité. Elle veille particulièrement à la cohésion et à la transdisciplinarité entre les différentes disciplines juridiques des laboratoires. Les conférences scientifiques sont nombreuses et accueillent des personnalités académiques de renom, avec le soutien des laboratoires de recherche. De plus, des liens ont été créés avec d'autres écoles doctorales de l'établissement (*Economie, Organisation, Société*) et même au-delà, comme avec l'école doctorale de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Science-Po Paris) avec laquelle a été créée une semaine intensive doctorale qui accueille des personnalités nationales et internationales pour discuter les travaux de recherche des doctorants.



La politique internationale de l'ED 141 est particulièrement riche et dynamique. Elle se manifeste non seulement par des aides financières des doctorants pour leurs déplacements scientifiques à l'étranger, mais particulièrement par des programmes d'échanges, des séminaires organisés avec des doctorants étrangers, des Universités d'été annuelles, et dernièrement la création d'une école doctorale internationale avec l'Université de Palerme (Italie) qui a vocation à s'élargir (discussions en cours avec les Universités Goethe de Francfort/Main, de Pompeu Fabra de Barcelone et d'Edimbourg). En revanche, le nombre de cotutelles reste peu élevé, pour des raisons expliquées (reconnaissance de diplôme, différence des droits d'inscription, etc.), mais une augmentation de leur nombre est attendue à travers l'école doctorale internationale dont c'est l'une des missions.

La qualité de l'autoévaluation doit être soulignée, notamment en raison d'un rapport détaillé émanant des représentants des doctorants, en plus de celui des directeurs de l'école doctorale. Ce rapport témoigne d'une grande satisfaction des doctorants quant au fonctionnement et à l'adossement scientifique, à l'exception des moyens financiers alloués, jugés insuffisants pour maintenir l'excellence de l'école.

Encadrement et formation

L'ED 141 a entamé une politique de suivi des doctorants en mettant fin aux thèses très longues qui demeuraient dans l'école, tout en incitant les doctorants à soutenir dans des délais raisonnables. Cette politique a fait chuter le nombre de doctorants de 40 % en un an. La durée moyenne des thèses soutenues est de 5,3 années, avec une moyenne de 24 soutenances par an pour 314 doctorants inscrits, ce qui laisse entendre un taux d'abandon élevé et un fort taux de doctorants en difficulté (59,7 %). La charge d'encadrement est toujours inégalement répartie entre les HDR, comme le précédent rapport l'avait déjà souligné. Si, en effet, le rapport moyen de doctorants par HDR est de 2,8 pour 112 HDR dépendant de l'école doctorale, les maxima constatés peuvent atteindre 22 doctorants pour un HDR, malgré un plafonnement de 10 doctorants décidé par l'établissement. Le suivi plus régulier des doctorants pourrait donc être amélioré, par exemple par le recours à des comités de suivi dont fait état le projet, et sans doute par une meilleure répartition des doctorants entre les encadrants.

Les formations proposées sont très variées et de qualité. Celles qu'organise l'école doctorale sont essentiellement tournées vers le monde académique : atelier doctoral d'écriture de la thèse (en partenariat avec les Universités de Lyon 2, St Etienne et Nancy) ; conférences de méthode (sur la thèse, les travaux dirigés, la recherche documentaire) ; conférences thématiques (actualité, « normes et management », « économie et droit ») ; conférences par des personnalités extérieures invitées ; soutien linguistique ; professionnalisation dans l'enseignement supérieur (institutions de l'enseignement supérieur, préparation aux concours de l'enseignement supérieur, prise de parole). Par ailleurs, les représentants des doctorants organisent chaque année une journée dont le thème est transversal. Les formations visant à la professionnalisation des doctorants en général sont assurées par le service de la recherche qui les mutualise (« évaluation des compétences professionnelles des doctorants », « de la thèse au projet », « candidater en anglais », « apprendre à utiliser les réseaux sociaux pour optimiser sa recherche d'emploi », « préparer son projet de mobilité internationale », etc.). Une incitation plus grande de l'ED 141 à suivre ces formations, de qualité d'après le témoignage de doctorants, serait souhaitable dans une perspective d'emploi non académique. Par ailleurs, toutes ces formations, optionnelles sans un nombre d'heures demandé ni suivi particulier, mériteraient d'être rationalisées. Un projet de validation par ECTS est à l'étude.

Suivi et Insertion

Bien que manquant de moyens pour un tel suivi, l'ED 141 a manifesté des efforts importants, toujours perfectibles, pour le suivi des docteurs et a pu ainsi améliorer le taux de réponses avec les années, passant de 30 % pour les docteurs de 2006 à 70 % pour les docteurs de 2008. Aucun réseau d'anciens, susceptible d'améliorer le suivi, n'est mentionné. L'insertion professionnelle des docteurs se réalise principalement dans l'enseignement supérieur et la recherche (moyenne de 45 % ces trois dernières années) avec un fort taux de docteurs qualifiés par le CNU. Parmi les docteurs qui ont répondu, 32 % se sont insérés dans le secteur privé et 22 % dans le secteur public autre que l'enseignement supérieur. Aucun docteur n'a bénéficié de contrat post-doctoral en France ou à l'étranger, ce qui est regrettable mais fréquent dans cette discipline.

● Appréciation globale :

L'école doctorale *Droit et science politique* témoigne d'un fort dynamisme scientifique et d'une politique internationale rare. La qualité des laboratoires auxquels elle est adossée, des enseignants-chercheurs et chercheurs

habilités à diriger des recherches, fédérée par une direction volontaire et impliquée, constitue un atout majeur pour l'encadrement des doctorants.

Consciente de la nécessité d'une durée de thèse raisonnable, elle a manifesté ces dernières années une forte volonté d'encadrement et de suivi des doctorants qui doit être poursuivie pour atteindre un plus fort taux de soutenance qui reste à ce jour encore trop faible au regard des effectifs. Cette évolution positive de l'ED doit être encouragée et confortée afin de réduire le nombre d'abandons. Les formations, riches, diversifiées et de qualité, gagneraient à se rationaliser pour une meilleure lisibilité et un meilleur accompagnement des doctorants, notamment pour ceux qui ne se destinent pas à une carrière académique.

- Points forts :

- Direction volontaire et impliquée.
- Qualité et dynamisme scientifique.
- Taux d'insertion des docteurs dans l'enseignement supérieur.
- Forte politique internationale.
- Volonté d'un meilleur suivi des doctorants.
- Implication des doctorants dans l'évaluation.

- Points faibles :

- Absence de procédures pour les formations (nombre d'heures à effectuer, comptabilisation, dérogations, etc.).
- Nombre de soutenances par an et proportion de doctorants en potentielle difficulté.
- Répartition des thèses parmi les encadrants avec des taux d'encadrement parfois excessifs.
- Nombre de cotutelles.
- Nombre de contrats doctoraux.
- Coordination avec les services centraux.
- Procédures de suivi des doctorants.

Recommandations pour l'établissement

Forte de sa qualité scientifique et de son ouverture internationale, l'école doctorale *Droit et science politique* devrait poursuivre sa politique d'encadrement des doctorants, notamment pour les doctorants ne s'orientant pas vers une carrière universitaire. Un suivi plus organisé et régulier pourrait être mis en place dès les premières années de thèse (par ex. : présentation régulière et systématique des travaux, comités de suivi, etc.) afin de rompre autant que possible l'isolement des doctorants, et particulièrement ceux qui ne bénéficient pas de financements et qui sont majoritaires. Dans ce cadre, les doctorants pourraient être incités à suivre les formations professionnalisantes proposées par le service de la recherche (par exemple par un nombre d'heures nécessaires à suivre par grands types de modules, ou par l'acquisition d'ECTS propres aux différentes familles de formations). Enfin, ces formations gagneraient à être rationalisées de manière à les rendre plus lisibles pour les doctorants. L'établissement devrait davantage soutenir cette ED par un plus grand nombre de contrats doctoraux.

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique (A+, A, B, C) : A+
- Encadrement et formation (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

La direction de l'ED 141 remercie le Comité de visite de l'AERES de son travail. Elle se félicite de l'état d'esprit que le Comité a insufflé, fondé sur une conception de l'évaluation comme accompagnement, destinée à permettre à l'ED de progresser. L'ED a pu ainsi mettre en évidence ses points forts et ses points à améliorer, en tenant compte de l'ensemble des réalités qui s'imposent à elle, notamment au regard de l'état général de la discipline. Elle partage l'ensemble des constats que met en avant le Comité de visite dans son rapport.

La direction de l'ED 141 est plus réservée sur la note sanctionnant l'encadrement et la formation, note dans laquelle cet état d'esprit et le travail constructif du Comité de visite ne se retrouvent plus. Elle regrette notamment que ladite note soit en très net décalage avec le contenu et les appréciations du rapport établi par le Comité de visite, et qu'elle ne puisse s'expliquer que par une application mécanique de critères qui sont définis *a priori*, pour l'ensemble des disciplines, sans justement tenir compte des différences objectives existant dans les disciplines des SHS en général et des sciences juridiques et politiques en particulier (effectifs étudiants, doctorants et encadrants ; possibilités de financement, contraintes liées aux activités professionnelles des doctorants, etc.). Elle déplore également que cette application « sanction » de critères *a priori* tende à occulter les efforts consentis par l'ED spontanément pour améliorer la réussite des doctorants, et l'excellence de l'ED, reconnue par le rapport, au sein des ED de la discipline.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
M. Jean-François Balaudé

